



MAIRIE DE PERREUX

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 6 décembre 2018

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	18
PRESENTS	12
VOTANTS	14
DATE DE CONVOCATION	
29 novembre 2018	
DATE D’AFFICHAGE	
Codification : 7.1	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le	
et publication du	
Le Maire, Jean-Yves BOIRE	

L'an deux mille dix-huit, le **six décembre**, le Conseil Municipal, dûment **convoqué le vingt-neuf novembre deux mille dix-huit**, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

**Etaient présents :** Jean-Yves BOIRE, Christian MATRAS, Fabienne STALARS, Christine VALADE, Bernard PLACE, Patrick DUCROS, Christian LAREURE, Chantal SAVARINO, André ALEX, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, et Julia WILMET.

**Absents avec excuse :** Samuel CATELAND donne pouvoir à Marcel DUMAS

Antoine DUPIN donne pouvoir à Christine VALADE

**Absents sans excuse (= sans pouvoir) :** Yvette HILMEYER-JOBERT-POLETTE

Jérôme RACINE  
Maryline PHILIPPE-  
HENRIQUES

Patricia PERRET (jusqu'à 20h25)

**Secrétaire élue pour la durée de la séance :** Fabienne STALARS

### **OBJET : 2018-063 : décision modificative n°5**

Le Conseil Municipal est appelé à approuver une décision modificative (DM) pour réajuster les crédits en lien avec toutes les écritures de fin d'année à réaliser.

Il s'agit de régulariser 2 dossiers : l'imputation des paiements des travaux vestiaires foot de 2015 et la réalisation des écritures complètes suite à une vente à l'euro symbolique.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20181224-065-2018-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2018

Affichage : 24/12/2018

	Investissement
	Opérations d'ordres
Dépenses	Chapitre 041 compte 21318 : + 7 352,40 € Chapitre 041 compte 204422 : + 245 €
Recettes	Chapitre 041 compte 2031 : 7 352.40 € Chapitre 041 compte 2151 : 245 €

Conformément à l'article L 1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales et ouï cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la décision modificative n°5.
- **De procéder** aux écritures budgétaires.

Ainsi fait et délibéré,  
Ont signé au registre tous les membres présents,  
Copie certifiée conforme,

**A PERREUX, le 12 décembre 2018**

Le Maire,

Jean-Yves BOIRE